# Parc national des Ecrins
# Objectif 07: Organiser la découverte du coeur

[...]

**Principales mesures non réglementaires de l'aire d'adhésion, dont l'application dans le coeur concourt à l'atteinte de cet objectif**

[...]

- **Mesure 4.2.2. Intégrer les refuges dans leur environnement**

Mêmes priorités qu'en aire d'adhésion.
Voir aussi mesures 3.2.c (protection et requalification du patrimoine construit) et 4.1.c (éco-responsabilité).

Mêmes priorités qu'en aire d'adhésion.

**Mesures non réglementaires spécifiques au coeur**

- **Mesure 7.1.c. Adapter les infrastructures d'accueil au caractère des lieux**

Tout comme les rares commerces présents, les aires de stationnement situées en coeur de parc national sont les premiers aménagements offerts au regard des usagers. Un effort doit être consenti afin d'en faire de véritables lieux d'accueil tous publics, tel un « préambule » à la découverte de la montagne.

Le maintien d'un réseau de sentiers important dans le coeur du parc national (plus de 500 km) et sa continuité avec les sentiers de découverte de l'aire d'adhésion nécessitent l'implication des différents acteurs concernés (établissement public du parc assurant la coordination générale de la gestion des sentiers de découverte dans le coeur, ONF, communes et EPCI).

Outre la maintenance et l'amélioration de la signalétique des portes d'entrée du coeur, l'accent est mis sur la discrétion et la réversibilité de cette signalétique et des aménagements afférents (passerelles, travaux sur sentiers...). L'entretien courant des itinéraires relève quant à lui de référentiels techniques validés par l'établissement public du parc.
Enfin, les infrastructures d'accueil du coeur du parc national sont essentiellement constituées de refuges implantés sur les grands itinéraires de montagne. Au-delà de la valorisation du bâti et de l'éco-responsabilité (voir mesures 3.2.c et 4.1.c), il s'agit de proposer un accueil en prise plus directe avec les savoir-faire et les patrimoines locaux. Pour ce faire, les refuges peuvent organiser des événements ou des expositions dédiés à cette découverte. Les refuges d'altitude du parc national des Écrins doivent également contribuer, autant que possible, à la valorisation des produits de l'agriculture de montagne et des recettes locales, dans une offre de restauration en accord avec les ambiances de la haute montagne.

Une communication adaptée à chaque site doit pouvoir mettre en valeur les particularités des


(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 13-07-2025 00:31
URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=1027&id=3277&artlang=fr

itinéraires (patrimoines remarquables, accessibilité aux animaux de bât...) et les infrastructures d'accueil.

**Rôles de l'EPPNE:** Accompagnement des gestionnaires dans l'étude d'une offre d'hébergement plus authentique et valorisant mieux les savoirfaire montagnards ; appui à la découverte des saveurs de montagne via une offre de restauration de refuge valorisant les produits et recettes traditionnelles locales et régionales ; appui à l'aménagement d'espaces favorisant la découverte des refuges (évènementiel par exemple) ; participation à la formation/sensibilisation des acteurs touristiques ; participation au développement de l'accueil des jeunes dans les refuges ; aménagement d'itinéraires spécifiques aux personnes handicapées ; entretien du réseau de sentiers et animation d'un réseau de compétences dans ce domaine ; co-promotion avec les autres partenaires.

**Contributions attendues des communes:** Maîtrise d'ouvrage sur l'aménagement des aires de stationnement ; appui à la promotion des refuges.

**Principaux autres partenaires à mobiliser**: Propriétaires des infrastructures, ONF, FFR, fédération des gardiens de refuge, OT et SI, services départementaux et régionaux de l'État, Régions et Départements, et DATAR.

[...]

Page 118 de la Charte PNE
Référence ID de l'article : #2480
Auteur : Alicia Lambert
Dernière mise à jour : 2014-05-15 15:44


**(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 13-07-2025 00:31**
URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=1027&id=3277&artlang=fr